



POLITIQUES ET PROCÉDURES DU CONSEIL
PLCY-GV-Utilisation des titres de poste pour les membres du
Conseil national

Section	Sujet	Page
Gouvernance	Utilisation des titres de poste pour les membres du Conseil national ADOPTÉE	1
		Date Le 1 ^{er} décembre 2009

Objectif	Définir les critères d'utilisation des titres de poste pour les membres du Conseil national de l'ACE.
Définitions	<p>Conseil national de l'ACE Le Conseil national, composé des postes de président(e), président(e) élu(e), trésorier(ière), secrétaire et président(e)s de région, est responsable de gérer les activités de l'association conformément aux statuts de l'ACE.</p> <p>Titres de poste des membres du Conseil national de l'ACE Les titres désignant les membres du Conseil national de l'ACE comprennent les suivants : Président(e) de l'ACE Président(e) élu(e) de l'ACE Trésorier(ière) de l'ACE Secrétaire de l'ACE Président(e) de région de l'ACE-(nom de la région)</p>
Politique	<p>Utilisation du nom de l'ACE Les membres du Conseil national de l'ACE ont le droit de s'identifier comme « XX de l'ACE » ou « XX de l'Association canadienne d'ergonomie »; « XX » représentant le titre officiel du poste occupé par le membre au sein du Conseil.</p> <p>Contexte de l'utilisation Les membres du Conseil national de l'ACE peuvent uniquement utiliser leur titre de poste lorsqu'ils effectuent des activités pour le compte de l'ACE (c.-à-d. qu'ils représentent l'Association canadienne d'ergonomie) ou lorsqu'ils veulent inclure le titre dans une biographie aux fins de renseignements personnels.</p> <p>Non-appui L'utilisation du titre de poste en tant que membre du Conseil national de l'ACE ne signifie pas que l'ACE appuie les activités professionnelles, l'entreprise ou le produit d'un membre individuel à l'extérieur de sa représentation officielle de l'ACE lors d'activités de l'ACE.</p> <p>Décisions quant à l'utilisation du titre de poste en tant que membre du Conseil national l'ACE Le Conseil national de l'ACE, ou un représentant nommé, a le droit de déterminer si l'utilisation du titre de poste d'un membre du Conseil national de l'ACE peut porter à confusion dans un contexte quelconque et être perçu comme un appui de la part de l'ACE, ou n'est pas utilisé dans le meilleur intérêt de l'ACE.</p>

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
2009-12-01		Conseil national



Association of Canadian Ergonomists
Association Canadienne d'Ergonomie

POLITIQUES ET PROCÉDURES DU CONSEIL
PLCY-GV-Utilisation des titres de poste pour les membres du
Conseil national

Section	Sujet	Page
Gouvernance	Utilisation des titres de poste pour les membres du Conseil national ADOPTÉE	2
		Date Le 1 ^{er} décembre 2009

Procédures
connexes

Politique portant sur l'utilisation du nom et du logo de l'ACE

Exemptions

DATE D'APPROBATION DE LA POLITIQUE	DATE DE RÉVISION	COMITÉ RESPONSABLE
2009-12-01		Conseil national